



# PHAST SERVICES

OPERATEUR D'INTEROPERABILITE

## CIOlab Mentions aux CCTP



## Introduction

Ce document présente les exigences d'interopérabilité à porter aux CCTP pour assurer une dématérialisation efficace et pérenne des flux d'information relatifs aux examens de biologie médicale dans un environnement hospitalier ou GHT. Ces exigences d'interopérabilité sont tirées de deux cadres de standardisation complémentaires, selon les cas d'usage concernés :

- **Le Guide d'Interopérabilité Hospitalier (GIH)**, maintenu et publié par l'association Interop'Santé, couvre les cas d'usage de la production des soins.
- **Le Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Information de Santé (CI-SIS)**, maintenu et publié par l'ASIP Santé, couvre les cas d'usage de la coordination des soins.

Le tableau ci-dessous précise le cadre de standardisation approprié selon que le cas d'usage concerne la production des soins (P) ou leur coordination (C) :

Cas d'usage	P/C	Réf.
Les circuits de demandes et résultats d'examens de biologie médicale	P	GIH
Partage d'un catalogue d'examens de biologie médicale	P	GIH
Partage de compte rendu d'examens de biologie médicale avec la ville ou avec le DMP	C	CI-SIS

L'efficacité et la maintenabilité des échanges de données listés ci-dessus sont tributaires du choix de profils de standards internationaux qui les sous-tendent, et du choix de terminologies standardisées internationales pour le codage informatique des données échangées.

## Exigences d'interopérabilité sémantique transversales

Les exigences d'interopérabilité sémantique sont identiques pour l'ensemble des cas d'usage. L'implémentation du référentiel CIOLab permet aux systèmes en présence de respecter l'intégralité de ces exigences sémantiques :

- Support de la terminologie LOINC pour l'identification univoque des examens de biologie médicale, de leurs analyses, des constantes physiologiques du patient, et des observations porteuses d'éléments cliniques pertinents. La traduction française de LOINC est disponible sur le portail [www.bioloinc.fr](http://www.bioloinc.fr)
- Support de la terminologie SNOMED CT pour l'identification des types de spécimens biologiques et des supports de prélèvement.

- Support de la terminologie SNOMED CT pour l'identification des éléments cliniques pertinents : problèmes en cours, antécédents, traitements en cours, événements, contexte clinique et objectif de l'examen. Ces éléments cliniques pertinents mentionnés par le décret no 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale font partie de la demande d'examens et sont rappelés sur le compte rendu de résultats d'examens.
- Support de la terminologie SNOMED CT pour le codage des résultats des analyses qualitatives.
- Support de la terminologie UCUM pour le codage des unités de mesure associées aux résultats.

L'intégration de CIOlab par l'éditeur garantit le respect strict des terminologies et de leurs associations pour la description cohérente des examens et de leurs résultats. A cette fin, l'éditeur aura implémenté deux opérations :

### 1) Mapping initial

Cette opération a pour objet de permettre l'intégration de la version courante de CIOlab dans l'application lors de l'initialisation du projet.

- export du dictionnaire d'examens de l'application ;
- import du mapping entre codes internes du dictionnaire de l'application et codes standardisés de CIOlab.

### 2) Synchronisation des mises à jour

Cette opération a pour objet de répercuter en temps réel dans l'application les évolutions des terminologies et de leurs associations. L'éditeur trouvera auprès de Phast les spécifications et licences nécessaires à l'implémentation de ces opérations.

## Exigences d'interopérabilité syntaxique et de transport

Dans le CCTP d'un appel d'offres, les exigences fonctionnelles, d'interopérabilité syntaxique et de transport s'expriment en termes d'implémentation d'**acteurs IHE** par le logiciel objet de l'appel d'offres. Un **acteur IHE** est une grande fonction applicative associée à des exigences d'interopérabilité spécifiées dans le profil IHE qui définit cet acteur. Les exigences d'interopérabilité syntaxique et de transport à reporter dans les CCTP des appels d'offres d'acquisition de solutions par les établissements ou les GHT, sont déclinées ci-après par cas d'usage.

## 1. Les circuits de demandes et résultats d'examens de biologie médicale

### Prescription connectée en établissement ou en GHT :

Dans un établissement de soins ou au sein d'un groupe d'établissements la liaison bidirectionnelle établie entre dossier patient informatisé (DPI) et système informatique de laboratoire (SIL) permet de dématérialiser les flux de demandes et de résultats d'examens de biologie médicale.

### Sous-traitance inter-laboratoire :

Une liaison bidirectionnelle est établie entre les SIL de deux laboratoires, l'un jouant le rôle de sous-traitant de certains examens vis-à-vis de l'autre. La liaison achemine les demandes d'examens dans un sens, et les résultats dans l'autre sens.

### Alimentation d'un serveur de résultats d'examens :

Un serveur de résultats d'examens peut collecter les résultats d'examens produits par plusieurs laboratoires d'établissements ou de ville, et mettre ces résultats à dispositions des professionnels de santé du groupement ou du territoire concerné. Ce serveur est en liaison avec chacun des SIL des laboratoires qui l'alimentent.

Logiciel objet du cahier des charges	Exigence d'interopérabilité portée au CCTP
DPI en prescription connectée.	L'application doit implémenter les acteurs Order Placer et Order Result Tracker du profil IHE LTW.
Système informatique de laboratoire (SIL) en prescription connectée	L'application doit implémenter l'acteur Order Filler du profil IHE LTW, et doit supporter au minimum les transactions LAB-1, LAB-2 et LAB-3 de ce profil.
Serveur de résultats d'examens de biologie médicale	L'application doit implémenter l'acteur Order Result Tracker du profil IHE LTW.
SIL alimentant un serveur de résultats	L'application doit implémenter l'acteur Order Filler du profil IHE LTW, et doit supporter au minimum la transaction LAB-3 de ce profil.
Exigence supplémentaire pour le SIL, le serveur de résultats et le DPI si la liaison doit en outre remonter le compte rendu d'examens au format pdf du SIL vers le DPI ou vers le serveur de résultats.	L'application doit en outre supporter l'option Report Facsimile For Order Group du profil IHE LTW.

Logiciel objet du cahier des charges	Exigence d'interopérabilité portée au CCTP
SIL d'un laboratoire donneur d'ordre	L'application doit implémenter l'acteur Requester du profil IHE LTW
SIL d'un laboratoire sous-traitant	L'application doit implémenter l'acteur Subcontractor du profil IHE LTW

## 2. Partage vers la ville ou le DMP du compte rendu d'examens de biologie médicale

En vertu du décret no 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale, un laboratoire doit être capable de produire un compte rendu d'examens de biologie médicale structuré conformément au référentiel d'interopérabilité dénommé « volet compte rendu d'examens de biologie médicale » du CI-SIS. Ce compte rendu électronique structuré est transmissible par messagerie sécurisée au prescripteur, par exemple dans le cas où il s'agit d'un médecin libéral en ville, et peut en outre être versé au DMP du patient dès lors qu'il contribue à la coordination des soins.

Logiciel objet du cahier des charges	Exigence d'interopérabilité portée au CCTP
Système informatique de laboratoire (SIL)	L'application doit implémenter le volet « compte rendu d'examens de biologie médicale » du CI-SIS